

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MILANGES RELIGIEUX,

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XI. Montreal, Vendredi, 7 Juillet 1848. No. 86.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ITALIE.

Rome, 4 juin 1848.

Hier, 3 juin, le Cardinal Orioli a cessé les fonctions qu'il remplissait par *interim*, depuis la formation du ministère Mamiani, et le Cardinal Soglia, Evêque d'Osimo et Cingoli, a pris possession de la charge de Secrétaire d'Etat, Ministre des affaires ecclésiastiques et Président du Conseil des ministres. Demain, 5 juin, aura lieu l'Assemblée solennelle des deux Conseils ou Chambres; c'est le Cardinal Alfieri que Sa Sainteté a délégué pour présider en son nom cette séance d'ouverture. Je n'ai point d'autre nouvelle à vous apprendre, mais je vous envoie deux actes importants du Souverain-Pontife. Le premier émane de son autorité ecclésiastique, c'est une Encyclique aux Archevêques, Evêques et Censeurs Ecclésiastiques des Etats romains, par laquelle le Saint-Père modifie et tempère dans l'étendue de ses Etats les Règles de l'Index, pour en rendre l'application plus efficace et pour la concilier avec la liberté de la presse, telle que l'accorde la Constitution romaine. Le second acte est, dans l'ordre temporel, la sanction du premier: dans l'article 64 du Statut fondamental (ou Constitution), Pie IX s'est expressément réservé le droit de régler, par une loi émanée de son autorité souveraine, la liberté politique de la presse octroyée à ses sujets: cette loi, il la promulgue aujourd'hui, et par elle il met en harmonie la législation politique de la presse dans les Etats romains avec la législation de l'Eglise modifiée par l'Encyclique. L'Encyclique et la Loi sont donc corrélatifs. Je crois que vous ferez bien de mettre l'une et l'autre sous les yeux de vos lecteurs: plus que jamais il importe aujourd'hui que les catholiques sachent bien que, tout en s'accommodant aux nécessités du temps, le Saint-Siège n'abandonne sur aucun point les principes, les maximes et les règles consacrées par la tradition.

La nouvelle de la prise de Peschiera et de la victoire remportée sur les Autrichiens a causé ici un grand enthousiasme. Les cloches sonnaient à toute volée, comme aux grands jours de fête; la foule paronnait les rues avec des drapeaux tricolores et en poussant des cris de joie. Les clubs ont arboré la bannière nationale, le Sénat (ou conseil municipal) a fait illuminer la ville, etc. Ce soir, nous aurons un *Te Deum* solennel à l'Eglise Saint-Charles, au Corso.

Je ne dois pas oublier de vous dire que M. l'abbé Giuberti a été proclamé Citoyen Romain, par le sénat, au Capitole, d'où la garde civique l'a reconduit triomphalement aux applaudissements de la multitude.

On dit que le roi de Naples, se rendant aux sollicitations du mini-tère Mamiani, de Charles-Albert et du Grand-Duc de Toscane, a enfin fait donner contre-ordre aux troupes commandées par le général Pèpè qu'il avait d'abord rappelées. Je ne sais ce qui en est: ce qu'il y a de certain, c'est que le prince se trouve dans un grand embarras. En rappelant ses troupes, il achève de soulever contre lui toute l'Italie et son propre royaume; s'il ne les rappelle point, il est douteux qu'il lui reste des forces suffisantes pour résister aux partis qui préparent un nouvelle insurrection et que la Sicile aide ouvertement de toutes manières. Un fait vous donnera une idée de l'opposition qu'il rencontre, même dans sa capitale: le 30 mai, jour de sa fête, toutes les dames de Naples parurent au théâtre Saint-Charles en habits de deuil. Le parti libéral semble s'entendre avec le parti républicain contre le roi. Le mot d'ordre, dans toute l'Italie, est: Plus de Bourbon! Les républicains espèrent qu'une révolution à Naples se fera à leur profit et leur servira ensuite de levier pour agir puissamment dans toute la Péninsule. L'autre parti agit en aveugle, mais les *Abertistes* sont au fond de tout cela et caressent l'idée de voir Naples imiter la Lombardie. On travaille aussi la Toscane dans le même but et avec les mêmes espérances. Quant à Venise, la chose est déjà à moitié faite. On respecte encore les Etats-Romains, mais si Naples et Florence succombent, Rome aura son tour, n'en doutez pas.

— La réunion de la Lombardie au Piémont est maintenant un fait accompli. La *Gazette Officielle* de Turin du 10 juin contient la proclamation suivante du Gouvernement provisoire de Milan:

LOMBARDS!

« La nation a prononcé sur son sort en plein et libre exercice de sa souveraineté, aujourd'hui même, en solennelle séance et en présence de l'Archevêque de la métropole, des chefs de la magistrature, de la garde nationale et de l'armée. Le gouvernement provisoire a publié, en vertu de la loi du 12 mai 1848, le dévouement des registres contenant le vote des habitants de toutes les communes de la Lombardie ainsi que celui des citoyens combattant dans les troupes régulières ou faisant partie des corps des volontaires. De ce dévouement, qui a été constaté par acte authentique et par les citoyens Comaso, Grossi et Giuseppe Alberti, notables de la ville, et qui sera conservé dans les archives nationales, il est résulté: 561,002 voix pour la réunion immédiate, et 681 voix pour que le vote soit différé. — Le peuple Lombard a, en conséquence, décidé à la presque unanimité la proposition suivante:

« Nous soussignés, obéissant à la suprême nécessité que l'Italie entière soit délivrée du joug étranger, et dans le but principal de continuer la guerre de l'indépendance avec toute l'efficacité possible: comme Lombards, et dans l'intérêt de ces provinces; comme Italiens, et dans l'intérêt de toute la nation, nous avons voté pour l'immédiate réunion des provinces Lombardes aux Etats sardes, décidant également que, d'après les bases du suffrage universel il sera convoqué dans les susdits pays et dans tous ceux qui ont adhéré à cette réunion une commune Assemblée constituante, qui sera appelée à discuter et à établir les bases et les formes d'une nouvelle monarchie constitutionnelle sous la dynastie de la maison de Savoie.

« Lombards! vous avez accompli un acte de grande prudence. Vous avez jeté les fondements d'un édifice auquel il a été travaillé depuis tant de siècles, et que notre âge verra s'élever sur les bases solides de la gloire et de la force

éternelle de toute la nation. Le patriotisme qui vous inspire encore pour l'amener à atteindre son plus grand développement. Le Gouvernement provisoire, en vertu de l'art. 4 de la loi du 12 mai, se charge de rendre public le vote de la nation et annonce qu'il va en donner avis au Gouvernement de Sa Majesté Sardes, afin que le consentement du Roi et des Chambres puisse lui donner toute son efficacité. — Une commission se rendra à cet effet, et sans retard, à Turin.

« Le Gouvernement provisoire déclare en outre que dans l'intervalle qui s'écoulera jusqu'à la réunion de l'Assemblée constituante le peuple Lombard conservera intactes toutes ses libertés. Liberté de la presse; droit d'association; garde nationale, et que la loi par laquelle cette Assemblée devra être convoquée aura pour base le suffrage universel.

« Lombards! après avoir glorieusement conquis l'indépendance et la liberté, vous avez résolu de la cimenter par l'amour fraternel avec une des grandes parties de la famille Italienne sous le sceptre constitutionnel d'une dynastie à laquelle l'Italie doit tout! Toute l'Italie des Alpes aux deux mers applaudit à votre sage résolution.

« Milan, 8 juin 1848. Signé CASATI, président; BORROMEO; CERARONI; LERICI, etc., etc., etc.»

« Nous avons dit qu'une partie des provinces vénitienes (les provinces de Padoue, Vicence, Trévise et Rovigo) se prononcent dans le même sens que la Lombardie, et on écrit de Milan, le 9 juin, au *Risorgimento*, que Padoue envoie quatre délégués à Turin pour délibérer avec les ministres sardes sur le système à suivre après le vote pour la réunion.

OPINION DE LA PRESSE.

Paris, 15 juin 1848.

Nous croyons que l'on se montre trop sévère pour la commission exécutive en disant qu'elle n'a donné tant d'importance à l'élection de M. Louis-Napoléon Bonaparte qu'afin d'obtenir de l'Assemblée nationale un vote de confiance et les douze cent mille francs de fonds secrets qui y étaient attachés. Le pouvoir a sans doute exagéré ses craintes; mais il suffit de voir combien il est faible, combien il manque de confiance en lui-même, d'homogénéité et de décision, pour comprendre qu'il ait réellement conçu quelque frayeur. Dans tous les cas, s'il y a eu tactique, elle a fort mal tourné. La commission exécutive, raffermie il y a deux jours, a été hier fortement ébranlée, et l'élection du prince Louis est devenue un événement. C'est un fait qui ne la presse constate aujourd'hui.

La *Réforme*, qui s'était ralliée à nos gouvernants pour obtenir l'expulsion du neveu de l'Empereur, dit aujourd'hui:

« Vous dites que la république est trop forte pour avoir peur, et que ce serait outrager sa vaillance indomptable que de la défendre contre un prétendant. Ce sont là des phrases; car dans ce pays labouré par tant de révolutions, et qui a subi tant de fortunes diverses, le droit encore n'a pas pris racine, il n'est que dans l'intelligence des penseurs, qui ne savent pas agir, et dans l'instinct du peuple, qui le mêle trop souvent à des souvenirs de gloire et de guerre. Voilà la vérité: puissent les temps prochains ne pas nous donner raison en faisant la preuve! »

C'est justement parce que le peuple est loin d'avoir des idées bien nettes sur la force du gouvernement, que des politiques un peu moins maladroits que ceux qui se sont emparés du pouvoir depuis quatre mois auraient évité de donner tant d'importance à l'élection du héros de Strasbourg et de Boulogne. Ils ont voulu faire refuser au prince Louis-Napoléon le titre de représentant, et ils n'ont réussi qu'à prouver combien le peuple, et même le peuple de Paris, pouvait facilement être amené à proférer des cris hostiles à la République. C'est assurément là une mauvaise campagne. Mais aussi pourquoi céder avec tant de facilité à l'envie de prononcer des proscriptions?

La *Réforme* ajoute plus loin:

« Un seul homme a bien expliqué les nécessités de la situation, c'est le citoyen Ledru-Rollin; son discours, qui n'est plus maintenant qu'une protestation, restera comme un argument invincible, et nous le recommandons à tous les républicains dont l'énergie doit se tenir en haleine; car les affaires deviennent plus que jamais troubles et difficiles.

« Quant à l'Assemblée nationale, son vote la tuera tôt ou tard, et l'histoire un jour lui en demandera un compte sévère, car elle vient de livrer la Révolution. »

Le *National* se bornait hier à plaisanter M. Louis Bonaparte: il essaie de garder aujourd'hui le même ton, mais sa gaîté est moins franche. Du reste, un vrai journal ministériel, il refuse au vote de l'Assemblée toute importance politique. Il veut que la commission exécutive reste en place. N'y a-t-elle pas obtenu un vote de confiance, et ne lui reste-t-il pas de grands devoirs à remplir? Ce langage nous inquiète... Est-ce que tous les anciens rédacteurs du *National* ne seraient pas encore pourvus? Voici les conclusions de cette feuille:

« Toute la question, en ce qui concerne le gouvernement, se résume ainsi: la commission exécutive a pensé qu'étant responsable de la tranquillité publique, elle ne devait pas laisser sonmettre une loi dont l'application pouvait prévenir des troubles graves, et qui, quoi qu'on en dise, existe encore: témoin le projet d'abrogation dont elle est le sujet. On aurait pu reprocher avec raison au pouvoir de ne pas s'être servi, pour maintenir l'ordre, des armes que lui fournissait la législation. Il a dû, en conséquence, demander l'application de la loi, en réservant la décision de l'Assemblée. Et c'est ce qu'il a fait, rien de plus, rien de moins. L'Assemblée a cru pouvoir déroger à la loi. Dès lors, la

responsabilité de la commission exécutive est dérogée. Le vote ne saurait avoir d'autre sens, d'autre portée. Ajoutons que l'immense majorité de l'Assemblée qui avait hier donné une marque éclatante de sa confiance au gouvernement, n'a pas attaché à sa décision relative au prince Louis une autre signification. Nous croyons traduire ainsi fidèlement l'esprit de la délibération d'aujourd'hui. »

Le *National* se trompe: la responsabilité de la commission exécutive n'est pas du tout dérogée. Du moment où elle reste aux affaires, elle répond de la tranquillité publique. S'il en était autrement, à quoi donc servirait-elle? Le vote de la Chambre ne diminue en rien les devoirs et la responsabilité de nos gouvernants. C'est à eux de juger si ces devoirs ils peuvent les remplir avec les ressources qu'on leur accorde. Toute la question est là.

Le Représentant du Peuple:

« Il y a huit jours, le citoyen Bonaparte n'était qu'un point noir dans un ciel en feu; avant-hier ce n'était encore qu'un ballon gonflé de fumée, aujourd'hui c'est un nuage qui porte dans ses flancs la foudre et la tempête.

« Ce qui est sûr au moins, c'est que, vienne la présidence, vienne le Consulat, vienne l'Empire, MM. Thiers, Berryer, Jules Favre et Louis Blanc (sic!) ont gagné leurs portefeuilles. »

Le *Courrier français* déclare que la France du dix-neuvième siècle n'est pas le Bas-Empire des Cantactezène et des Paléologue. Nous croyons que cette assertion ne saurait être l'objet d'aucune controverse. Au besoin, du reste, le *Courrier français* produirait ses dates. En attendant, il s'engage à mourir de douleur si Louis Bonaparte est jamais en France autre chose qu'un simple citoyen. A l'appui de cette promesse, le *Courrier français* aurait pu rappeler combien il paraissait malade sous les derniers jours de la monarchie.

Quelques journaux se demandent comment agirait l'Assemblée si un département choisissait le duc de Bordeaux comme représentant. Voici quelques lignes de l'*Union* qui nous semblent devoir être rapprochées de cette question:

« Que la France le sache donc, la présence de Louis-Napoléon à l'Assemblée nationale implique une renonciation volontaire et formelle à toute prétention. Un prétendant fort de son droit n'agit pas ainsi: il reste calme et digne dans les hauteurs voilées de sa situation; il marche dans la voie que Dieu lui a tracée, que son devoir lui impose. En rentrant, au contraire, dans la sphère commune à tous, Louis-Napoléon aura sagement compris qu'il n'est que citoyen par le droit de naissance. Nous l'en félicitons à l'avance, car s'il croyait dissimuler un autre dessein par l'hypocrisie, il encourrait le mépris universel. »

Le *Constitutionnel* approuve le vote de l'Assemblée, puis il ajoute:

« Point d'erreur, toutefois. L'Assemblée, en refusant de proscrire, au nom du salut public, un représentant qui paraît n'être point coupable, n'a pas voulu encourager les partisans d'un prétendant. C'est au contraire parce qu'elle croit que le citoyen Louis Bonaparte sera acte d'adhésion sincère à la République et se conduira en bon Français, soumis et dévoué à la loi de son pays, qu'elle a refusé de l'écartier. Elle crie hier: *Vive la République!* elle ne s'est pas voulu démentir aujourd'hui. Toute équivoque, toute agitation, toute tentative de désordre serait condamnée et réprimée par elle avec une extrême énergie; il est temps que le règne de la loi soit enfin établi dans notre pays: l'Assemblée et la France républicaine ne veulent point d'autre règne que celui-là. »

Si on veut savoir ce que dit le *Sicéle*, on peut rejeter le passage que nous venons d'emprunter au *Constitutionnel*.

Le Journal des Débats:

« La présence de M. Louis-Napoléon était-elle ou n'était-elle pas un danger pour l'ordre de choses existant? L'Assemblée a jugé que non. Il y a désormais un Français de plus et un prétendant de moins; nous le voulons bien. Nous ne sommes pas obligés de montrer plus de sollicitude pour la République qu'elle n'en montre elle-même; et quant au pouvoir exécutif et au ministère, nous ne pouvons naturellement pas regarder comme une affaire personnelle les échecs et les tribulations qu'ils subissent. »

La *Démocratie pacifique* conseille à M. Louis Bonaparte de protester, par une affiche imprimée en grosse lettre et placardée à tous les coins de rue, contre les actes de ses prôneurs, autrement elle le rendra responsable de tout ce qui se fait en son nom et lui refusera son estime.

La Presse:

« Ces lois de 1819 et de 1832, dans lesquelles ils vont fouiller pour trouver des armes à la République, ces lois se concevaient de la part d'un pouvoir qui ne s'appuyait pas sur le principe de la souveraineté nationale. Entre maisons royales ou impériales, entre dynasties, il y a des compétitions possibles, dangereuses, et si on n'approuve pas que la branche régnante cherche à se maintenir par l'exclusion de ses concurrents, on se l'explique du moins. Mais la République, elle, n'a pas même ce triste prétexte à invoquer. Ceux qui la rendent peureuse et défiant, ceux qui s'imaginent la faire vivre en la nourrissant de plagiats, en lui donnant pour défense et pour soutien les frères appuis qui n'ont pas empêché les gouvernements précédents de tomber, ceux-là lui font plus de mal que tous les ennemis qui

effraient leur imagination. Quant à nous, nous le déclarons bien sincèrement, si la République devait périr un jour, ce serait par la main des républicains de la veille. »

N'est-ce pas, en effet, parce que la France est gouvernée depuis quatre mois par les républicains de la veille, que M. Louis Bonaparte est aujourd'hui quelque chose? *Univers.*

LE CITOYEN LOUIS NAPOLEON.

Le lion de la semaine en France, comme diraient les anglais, c'a été Louis-Napoléon Bonaparte. Bien qu'il n'ait point paru en personne, il a fait sensation, une sensation triomphante. Le héros des échauffourées de Strasbourg et de Boulogne, l'etourdi sans conscience, s'est trouvé tout d'un coup, par le fait de son élection à Paris et ailleurs, transformé en un personnage considérable; on a eu l'audace de le porter comme l'un des espoirs de la France. N'est-ce pas, en vérité, chose pitoyable, et qui pourrait inspirer des craintes pour l'avenir, si l'on ne savait qu'une effervescence, sans cause réelle, passe aussi vite qu'elle est venue? Quoi qu'il en soit, on doit avouer que la pièce, car c'est une véritable intrigue de comédie, a été jouée, par tout le monde, de la façon la plus brillante. Les agents du prince, d'abord, ont fait merveille; ils ont déployé dans l'ombre une activité dont les résultats extraordinaires ont éclaté comme une bombe; puis, une fois le feu mis aux poudres, c'est à qui a voulu s'en mêler. La commission exécutive, l'Assemblée nationale, les républicains du lendemain, les réactionnaires, les cœuvres, ont rivalisé de zèle pour donner une grande valeur à un incident qui aurait dû n'en avoir aucune. On eût dit, en vérité, autant de compères jaloux de grandir ce prétendant, qui cache sous un grand nom son incontestable nullité.

Le *Sicéle*, qui, dans cette circonstance, fait preuve d'un véritable sens, dit qu'il y a irréflexion et imprudence à s'effrayer du prince Louis-Napoléon. Pourquoi avoir essayé de le repousser? Ne vaut-il pas mieux le laisser venir s'asseoir au sein de la représentation nationale? « De deux choses l'une, ou il est innocent des desseins qu'on lui prête, et alors sa conduite déconcertera les machinations auxquelles il prête à son insu le secours de son nom, ou ce nom est pour lui le principe secret d'une ambition coupable, et alors l'inviolabilité du mandat populaire ne le protégera pas contre la responsabilité de complots que la loi atteint partout. On peut même ajouter qu'un prétendant ou de près deviendra beaucoup moins dangereux: le public sera bien plus vivement frappé de la disproportion qui peut exister entre l'homme et le rôle. » L'*Union* exprime l'espérance que le prince Louis Napoléon n'a point commis le crime dont on le soupçonne; mais c'est en vérité y mettre de la bonne volonté: car les indices éclatent sur tous les points. Les meneurs ne se donnent pas même la peine de se cacher: on les trouve partout, à Paris et dans les provinces; ils exploitent les vieux souterrains ou répandent de l'argent, suivant la nécessité, et ils arrivent à exciter des manifestations qui, sans leurs intrigues, n'auraient jamais éclaté. Que faut-il de plus pour établir une conviction morale?

Le mouvement napoléonien, en dépit de l'homme au profil duquel on le tente, n'est pas sans gravité à l'intérieur, grâce à un certain secours de circonstances; et la presse anglaise ne ménage rien pour le grossir à l'extérieur. On trouve chez elle la preuve qu'un complot dispose de grandes ressources pécuniaires. D'où vient cet argent? sinon du prince lui-même; et qui sait si le prince n'est pas aidé sous ce rapport par une puissance qui a toujours un crédit ouvert pour tous les ennemis de la France? Des journaux, des brochures se publient en faveur du prince; et les distributeurs à profusion et gratis. Rien n'est épargné; mais, malgré tous ces efforts, nous sommes convaincus que l'esprit public aura bientôt fait justice et de la cause et du héros. On sera tout étonné plus tard d'avoir fait tant de bruit autour d'un si pauvre fantôme.

L'*Univers* donne sur les premiers travaux du comité des cultes des détails que nous nous empressons de reproduire: « Dans sa séance de lundi dernier, le comité des cultes a discuté la question si grave de la dotation du clergé. »

« Plusieurs orateurs ont pris la parole, et tous ont proclamé que le maintien de cette partie du budget ne pouvait être mis sérieusement en question. »

« Supprimer le budget des cultes, a dit M. Isambert, ce serait interrompre le service divin, exposer la société, dans le moment où elle en a plus que jamais besoin, à voir disparaître dans un grand nombre de communes le culte du Dieu. L'exercice est un des plus puissants moyens de moraliser les populations et d'entretenir dans leur sein la pratique de la vertu. »

« Mgr Parisis, évêque de Langres, dans un discours remarquable de concision, a revendiqué, au nom même de la révolution de février, le maintien du budget des cultes. C'est principalement en faveur des classes souffrantes, a-t-il le savant évêque, que la dernière révolution s'est accomplie; mais peut-on oublier que ceux qui ont tant de droits à réclamer une législation qui leur apporte un peu de bien-être matériel dont ils sont privés, ont bien plus encore besoin de ce pain de l'intelligence et du cœur que la religion seule donne à ceux qui en sont affamés? Les riches seront toujours à même d'avoir des ministres de leur culte. Mais les pauvres habitants des campagnes, qui ne sont pas, assurément, la partie la moins nombreuse, ni la moins intéressante des travailleurs, qui donc leur donnera le moyen d'entretenir l'autel où ils vont puiser leurs consolations de chaque jour? Quel bien-être viendrez-vous leur offrir, lorsque vous les aurez privés de celui qu'ils regardent avec raison comme le plus précieux? »

« La discussion, ne s'est point refermée dans les étroites limites de cette question sur laquelle tout le monde paraissait d'accord. Un jeune orateur, M. Arnaud, représentant du département de l'Ariège, a profité de l'occasion pour aborder franchement les grandes questions de la liberté religieuse, qui se lient si intimement, comme chacun le sait, à la liberté civile et politique. »

« Le traitement donné par l'Etat aux ministres du culte ne saurait être considéré comme un instrument politique destiné à paralyser leur influence légitime ou à la confisquer au profit d'une sorte de propagande, d'une morale officielle du gouvernement. L'Etat, qui reçoit les impôts de la nation, doit pourvoir à tous les besoins publics. Il consacre une partie du budget à l'exercice du culte, comme il en consacre une autre partie à la défense de nos frontières, à l'entretien de notre marine, aux nécessités de l'administration. Deux idées se trouvent aujourd'hui en présence, celle de la liberté, celle de la centralisation absolue nécessaire au bon emploi des forces de la nation. La centralisation ne saurait être attaquée dans ce qu'elle présente d'utile à la défense du pays et au maintien de nos institutions politiques, financières et administratives. Mais les véritables républicains, ceux qui ont foi dans les principes démocratiques, doivent avant tout garantir la liberté des individus, la liberté des croyances. L'unité des sociétés patriennes était fondée sur la puissance du glaive; l'unité des sociétés chrétiennes, les seules qui puissent désormais se développer, doit tendre à se fonder sur la liberté. Il faut donc non-seulement se défaire du communisme plus ou moins habilement déguisé, qui consiste à concentrer la puissance matérielle dans les mains de l'Etat, mais il faut encore combattre les efforts qui auraient pour but de concentrer en ses mains une puissance morale et intellectuelle. Dieu a créé l'homme libre. Ayons foi en lui et dans la liberté qu'il nous a donnée. Dans la liberté régnera l'ordre. Le temporel et le spirituel, par la nature même des choses, se distinguent et se séparent nécessairement. La législation devra proclamer cette séparation. »

« M. Isambert, sans combattre les idées émises par M. Arnaud, a fait remarquer que le concordat et les lois organiques qui régissent les rapports de l'Eglise et de l'Etat ne pourraient être rayés d'un trait de plume, et que cette législation ne pouvait être attaquée sans de grands ménagements. Mgr Fayet, évêque d'Orléans, a proposé alors au comité d'adopter pour base des discussions à venir les articles mêmes du concordat et des lois organiques. Examinés dans leur rapport avec les principes de liberté qui doivent être la base de notre constitution républicaine, ces articles présenteront une division méthodique des travaux du comité. » Mgr Paris, complétant la pensée de son collègue, fait remarquer que cette discussion du concordat ne saurait préjudicier aux droits du Saint-Siège, qui doivent toujours rester saufs. « Rien ne saurait évidemment être modifié dans un contrat synallagmatique, sans l'agrément des deux parties contractantes. »

« Le président du comité, M. Vivien, s'est rangé de l'avis de Mgr Fayet. Il s'est demandé cependant comment on trouverait les organes de l'Eglise dans le débat qu'elle aurait à soutenir avec l'Etat. Qui sera consulté pour arrêter les bases d'un nouveau contrat ? Il a été répondu que le Saint-Siège, pour ce qui concerne l'Eglise catholique, était son organe naturel et nécessaire. »

« Le comité des cultes se réunit deux fois par semaine composé d'hommes qui commencent à se connaître et entre lesquels devra bientôt régner une certaine intimité, il est appelé, croyons-nous, à rendre de grands services au pays. »

« La liberté, on aurait tort de le dissimuler, est peut-être plus menacée qu'on ne le pense; c'est sur le terrain des questions d'enseignement que devront naturellement se livrer les premières batailles. C'est donc pour nous une joie véritable de pouvoir annoncer que, dans le comité des cultes, la cause de la liberté comptera de généreux défenseurs, si l'on songe jamais à l'attaquer. »

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 7 JUILLET 1848.

LAC ST. PIERRE.

Depuis quelques temps nous voyons que le lac St. Pierre commence de nouveau à occuper les hommes qui s'intéressent à la grandeur future de la ville de Montréal, et à l'augmentation du commerce du pays en général. On se dit qu'ayant déjà dépensé de grandes sommes au creusement du lac St. Pierre, il ne faut pas laisser l'ouvrage à moitié fait, qu'il faut le compléter, pour retirer l'intérêt de la somme déjà employée, et faire que le tout soit de quelque utilité. Pour notre part, nous avons dû, comme journaliste et comme citoyen, nous occuper aussi de ce sujet. Nous nous sommes dit : voyons d'abord ce qui a été dépensé. Eh bien ! il a été facile de le savoir, puisque nous avions sous la main les rapports des commissaires des travaux publics. Or, il apparaît par celui de ces rapports qui est pour l'année 1847, que jusqu'au premier janvier 1847, il aurait été dépensé pour le creusement du lac St. Pierre la somme de £73306 15 S. laissant en faveur des appropriations une balance de £1193 4 4.

Maintenant pour bien savoir de quoi il s'agit, il nous semble que nous devons examiner ce que les commissaires des travaux publics disent à ce sujet. Eh bien ! le 12 juillet 1847, les commissaires déposèrent devant le parlement leur rapport dans lequel ils disaient : « Les commissaires espèrent achever l'état prochain (1848) le chenal de 150 pieds. « La profondeur moyenne de la tranchée qu'il faut creuser « depuis la sixième brouée jusqu'à l'extrémité inférieure du « canal est de deux pieds; mais il est évident qu'il y a beaucoup à faire au dessus de la 6e brouée, le chenal n'ayant pas la largeur complète de 150 pieds, ainsi qu'on le supposait dans toute sa longueur. » A ce rapport étaient annexés le rapport de M. Rubidge en date du 31 mai 1847, et celui du capit. Bayfield en date du 17 septembre 1846.

M. Bayfield dit : « Si, en premier lieu, lorsque j'ai été consulté avant le commencement des travaux, on m'eût représenté que la quantité d'excavation nécessaire pour creuser le nouveau chenal, et par conséquent la dépense, serait presque le double de ce qu'exigeait l'ancien chenal, au lieu de me dire inconsiderablement, comme l'a fait une personne dont je ne puis mettre en doute la compétence, qu'après avoir comparé les deux chenaux, on avait trouvé que la quantité, qu'il fallait enlever dans le nouveau chenal, n'excédait guères celle qu'il fallait enlever dans le chenal tortueux. » J'aurais pu ajouter que, quel qu'avantage qu'offrit le nouveau chenal, il fut une compensation suffisante pour une aussi grande différence dans la dépense, dans l'état embarrassé où se trouve le revenu de la Province, et j'aurais été forcé de décider que l'essai devait être fait dans la ligne de l'ancien chenal. Mais aujourd'hui que les circonstances sont changées, et

considérant que £29,000 (ou, suivant M. Killaly, £23,000) ont déjà été dépensés sur cet ouvrage, et qu'il faut des progrès considérables; que l'expérience obtenue, relativement à la direction du courant vers et à travers le nouveau chenal, donne une très grande probabilité, non seulement qu'il restera ouvert, mais encore qu'il s'élargira graduellement, et amènera par la suite une grande amélioration dans la navigation, qu'on ne pourrait jamais espérer du creusage de l'ancien chenal tortueux; considérant également l'avantage d'avoir en même temps un chenal additionnel droit pour les gros bâtiments, avec ses nombreuses et pesantes bouées de fer en dehors du chemin des petites embarcations et des rapides bateaux-à-vapeur destinés aux passagers qui voyagent durant les nuits obscures; également la nécessité, la difficulté et la dépense de fermer le nouveau chenal, aujourd'hui qu'il est si avancé; et enfin, la faible différence, vu la grandeur de l'ouvrage, entre la dépense nécessaire pour compléter ce nouveau chenal et celle qui serait nécessaire s'il fallait l'abandonner pour reprendre l'ancien: de tout cela je conclus, je l'avoue, sans hésitation, qu'il serait inexpédient aujourd'hui de sacrifier la somme déjà dépensée et d'abandonner un ouvrage aussi avancé pour une autre route, qui, quelques grands que fussent ses avantages en premier lieu, sous le point de vue de l'économie, ne possède aucun des avantages, que promet le nouveau chenal, qui peuvent être considérés comme une compensation de la faible différence de dépense qui a été indiquée. »

M. Rubidge dit à son tour : « Le but de ce rapport n'est pas d'établir la comparaison entre les mérites relatifs des deux routes, mais je ferai observer qu'en un jour calme, un courant considérable se fait sentir dans le nouveau chenal d'autant plus remarquable que ce courant a lieu dans un lac de sept milles de largeur, où l'on pourrait supposer que le courant se serait perdu dans cette vaste étendue d'eau. Quant à l'assertion que ce chenal ou cette tranchée « se remplit, » je ne puis dire, d'après mes propres observations, que je partage cet avis. L'été dernier, en une occasion favorable pour les sondages, j'ai trouvé les deux d'ancs bien arrêtés et distincts, avec deux ou trois pieds d'eau de plus de chaque côté. Si donc la tranchée était en train de se remplir, ces observations auraient arrêté naturellement le sable mouvant, et on serait devenu plus proéminent ou auraient été enterrés dans le dépôt accumulé. En outre, lors du travail des cure-môles, sur les points les moins profonds durant les eaux hautes de ce printemps, la teinte plus claire des terres superficielles qui étaient enlevées, et dans lesquelles les joncs croissent en abondance, faisait voir incontestablement que le fond n'était couvert d'aucun dépôt et n'avait pas encore été dérangé. J'ajouterais que le 20 Août de l'année dernière, en un jour parfaitement calme, le « Vesper, » brick de 290 tonneaux, remorqué par la « Princesse Charlotte, » s'est échoué un peu au-dessous du phare flottant inférieur dans l'ancien chenal des bâtiments, quand ce brick ne tirait que 10 pieds 6 pouces d'eau; les sondages que j'ai faits alors à la poupe du brick ont donné que 10 pieds 2 pouces d'eau, et en me rendant de suite au nouveau chenal, les bas-fonds n'ont donné en aucun endroit une profondeur moindre que 11 pieds, ce qui prouve clairement qu'il y a un peu plus de profondeur d'eau sur les bancs situés au sud du chenal actuel des bâtiments. Et ici encore, sur ces bancs, dans la ligne du chenal droit, on peut s'attendre raisonnablement à « une espèce de dépôt; » savoir, comme les cure-môles troublent le fond, ils produisent un courant épais et boueux, qui est transporté par le courant le long de l'étrave tranchée, jusqu'à ce que sa rapidité s'arrête sur les bancs inférieurs, où le sol en suspension se précipite graduellement au fond. Cet effet, à mon avis, doit se produire considérablement. »

Quant aux commissaires, ils ne se sont pas prononcés à ce sujet dans leur rapport du 12 juillet 1847. Mais dans le dernier rapport, M. Robinson (alors commissaire en chef) s'exprime comme suit le 25 février 1848 : « Comme il ne reste qu'une modique balance sur l'appropriation qui a été faite pour cet ouvrage, le Département a été obligé de suspendre ses opérations le 16 septembre dernier, après avoir atteint la 10e brouée. Les rapports hebdomadaires de M. McKim, chargé de la direction des travaux, établissent que 213,983 verges cubées ont été enlevées durant la saison; et M. Rubidge estime qu'il y a encore 169,525 verges cubées à enlever, pour compléter un chenal de 150 pieds de largeur dans toute l'étendue. Pour effectuer cet objet, travailler aux bords de la saignée où l'on n'a pas encore obtenu la pleine largeur, et mettre les machines à drague, etc., en état de servir efficacement, il faudra, suivant l'estimation de M. Rubidge, une somme de £14,213 10s. 11d.; et si l'on se décide à continuer les travaux jusqu'à ce point, il serait bon de commencer sans retard les réparations qu'il est urgent de faire aux bateaux et machines à drague, afin de pouvoir les mettre en pleine opération au commencement de la saison. De cette manière, on pourrait compléter, cette année même, un chenal de 150 pieds de largeur. « M. Rubidge et d'autres ont fait à plusieurs reprises l'inspection de la nouvelle tranchée, dans le but de constater si elle se remplissait; et c'est avec satisfaction qu'on peut maintenant déclarer que cela n'a pas eu lieu d'une manière perceptible. M. Rubidge a aussi examiné avec beaucoup de soin si la rapidité du courant s'était accrue dans la tranchée, et il fait rapport, qu'il n'y a pas de doute que les travaux opérés dans le nouveau chenal, ont augmenté la force du courant d'une manière sensible, et les sondages qu'on a faits démontrent non seulement que le courant a augmenté dans le chenal sur les bas-fonds voisins, mais ils corroborent de plus la déclaration du Capit. Bayfield que le courant « menaçait à être plus rapide dans le nouveau que dans l'ancien chenal, ou celui qui sert de passage aux vaisseaux. »

Par tous cela, on conclut que les ingénieurs sont d'avis qu'il est utile et avantageux de compléter le creusement du lac St. Pierre; on conclut, ensuite qu'ils paraissent d'avis que le nouveau chenal ne se remplit pas, mais qu'au contraire le courant y augmente considérablement; enfin, on voit que pour terminer cet ouvrage M. Rubidge est d'opinion qu'il ne faudrait que £14213 10 11. En vérité si toutes les choses sont telles que rapportées, nous n'hésiterions pas à nous prononcer en faveur d'une allocation d'argent à cet effet; car après tout, la somme demandée n'est rien en vue des avantages immenses qui doivent résulter de la navigation du St. Laurent jusqu'à Montréal par de gros vaisseaux, et, d'ailleurs, vu la balance déjà appropriée, la somme demandée se réduit encore à £13020 6 7. Nous le répétons donc, les faits étant tels que rapportés, nous croyons que tout le monde doit être en faveur du creusement du lac St. Pierre, et nous sommes convaincu que le parlement à la prochaine session s'empressera de voter l'allocation exigée. Mais qu'il soit toujours bien entendu que nous tenons fort à la restriction que nous venons de faire, et cela pour la raison suivante. C'est qu'il paraît (pour une bonne raison) qu'il serait fort prudent de ne pas recommencer les travaux en question, avant d'envoyer sur les lieux une personne capable et désintéressée, pour faire un nouveau rapport, vu que les choses pourraient bien avoir changées depuis un an.

LA REPRÉSENTATION.

L'Organe de M. Papineau continue à suivre la route qu'il s'est tracée dès le commencement. Il trouve à redire à tout ce que fait le ministère, et persiste à répéter qu'il soutient les ministres. Il va plus loin dans ses avancées, et prétend ne travailler que pour le bien du Bas-Canada. Nous pouvons juger de cela par l'extrait suivant d'un de ses articles éditoriaux : « Nous reproduisons, dit-il, dans cette feuille, un article du « Toronto Mirror » sur la réforme électorale. Nous engageons nos lecteurs à lire cet article avec attention. Ils y verront que c'était de la part des journaux qui nous opposent, présumer mal de l'opinion publique dans le Haut-Canada, que de taxer d'utopie irréalisable la réforme que nous avons demandée et que nous demandons encore avec tant d'instance, sur la promesse que nous avons reçue de nos députés sur presque tous les Hustings du pays. Nous le recommandons spécialement à la considération du « Journal de Québec, » de la « Revue » et de la « Minerve. » Si ces journaux ont encore quelque pudeur, ils devront rougir de voir un journal du Haut-Canada professer plus de bonne volonté et de libéralisme qu'eux mêmes, à l'égard du Bas-Canada. »

Après de semblables paroles, il convient de faire connaître un tant soit peu l'article du « Toronto Mirror » qui semblerait, selon « l'Organe, » être si favorable au Bas-Canada. En voici donc un passage qui donne une idée parfaite du reste; la traduction appartient à « l'Organe. »

« Peuple du Haut-Canada, aujourd'hui l'organe du ministère vous dit que la représentation ne doit pas être dérangée, parce que vous avez la prépondérance et que votre esprit de domination anglaise ne doit pas souffrir l'ascendant de la race française; mais demain vous découvrirez que si la représentation eût été troublée vous seriez dans une position avantageuse vis-à-vis de vos frères colons du Bas-Canada, et c'est là ce qu'on prêche pour nous empêcher de l'obtenir. L'analyse des arguments du « Pilot » est exactement ceci : Chaque portion de la province a maintenant 12 représentants; si on y fait un changement donnant au Bas-Canada une représentation suivant sa population, le nombre de ses représentants serait plus grand que le vôtre; mais comme dans le temps que le Bas-Canada aura une population de 1,200,000, le Haut aura en toute probabilité une population de 1,800,000, alors ce dernier aura une moitié de plus de représentants que le premier; ce serait donc meilleure politique pour M. Papineau et les Canadiens-Français, de ne pas toucher à l'état actuel de la représentation, parce que bientôt ils profiteront de l'injustice qu'on leur a faite plus qu'ils en souffrent aujourd'hui. Et leur minorité française envierait en parlement autant de représentants que notre majorité saxonne. Supposons un instant que 42 membres soient une juste représentation aujourd'hui pour 600,000 Haut-Canadiens; alors 128 membres représenteraient 1,800,000 Haut-Canadiens. Sur le même principe, 56 membres représenteraient équitablement aujourd'hui 800,000 Canadiens-Français et 84 membres 1,200,000; c'est à dire le Haut-Canada aurait 128 représentants et le Bas 84 dans une chambre d'assemblée de 212. En d'autres termes nous aurions trois représentants contre eux deux. »

Comme on le voit, le « Toronto Mirror » ne dit rien de plus que ce qui doit arriver. Il admet que bientôt la population du Bas-Canada se trouvera inférieure à celle du Haut-Canada, et le jour où le B. C. aura 1,200,000 habitants, le H. C. en aura 1,800,000. En sorte que le B. C. en verrait au parlement 51 membres et le H. C. 128; ce qui placerait le B. C. vis à vis le H. C. (par rapport à la représentation) dans un degré d'infériorité bien marquée, puisque les députés du Bas-Canada seraient à ceux du Haut-Canada dans la proportion de 2 est à 3. Cependant « l'Organe » de M. Papineau, « organe » qui prétend prendre les intérêts du Bas-Canada, redit bien haut que c'est cette « réforme » qu'il demande avec tant d'instance. Il faut nécessairement que « l'Organe » ait une arrière pensée qu'il ne fait pas connaître pour venir parler de la sorte. Il devrait bien, s'il a tant à cœur le bien du peuple, exposer à celui-ci tous les heureux changements qu'il lui prépare. Il devrait lui faire connaître toute sa pensée franchement et sans déguisement. Autrement il continue à le tromper, il l'invite à agir en aveugle, et lui montre un but, tandis qu'il veut le diriger vers un autre. Qu'il ne craigne donc pas de publier tous les heureux projets qu'il a pour l'avenir du pays; celui-ci lui en saura gré pour deux raisons : d'abord, parce qu'il saura alors quels sont les desseins véritables de l'Organe et de son Coryphée pour l'avenir; ensuite, parce qu'il pourra s'assurer davantage si l'Organe a vraiment l'intention de procurer l'avantage du Haut-Canada au détriment de la province inférieure.

Par la dépêche du télégraphe que nous avons publiée dans notre feuille de mardi, nos lecteurs ont pu croire que Napoléon Louis Bonaparte était proclamé empereur des Français. Mais depuis, nous avons reçu nos lasses de journaux, et il paraît en être tout autrement. Il est vrai qu'il y a eu bien du brouhaha au sujet de ce prince, mais il ne paraît pas que les craintes au sujet de la république aient été bien vives. Car nos journaux du 13, 14 et un du 15 juin parlent comme ils parlaient au 1er juin, sans plus d'émotion ni de chaleur. De plus, il paraît bien que l'Assemblée nationale n'a pas passé le décret de banissement; mais qu'elle en a renvoyé la considération aux Bureaux. Le lendemain, elle a examiné elle-même la question et l'a rejetée à une grande majorité, et elle a très-bien fait; car si elle eût sanctionné ce décret de banissement, elle défranchissait par là même les 90000 électeurs de Paris qui avaient votés pour le prince Louis Napoléon. Nos lecteurs devront porter leur attention aux extraits qui se trouvent sur la première et seconde pages. Ils donnent une idée assez parfaite de ce qui s'est passé durant la semaine finissant au 15 juin. Ils verront par là que la Lombardie s'unit au Piémont, et que

le S. P. Pic IX continue à donner à son peuple des institutions libérales. Ils verront ensuite l'opinion de la presse française au sujet du prince Louis-Napoléon.

Le Canadien avoue qu'il n'avait pas dit que l'article qu'il citait du Packet fut une correspondance; nous le savions déjà. Ce que le Canadien ne nous dit pas, c'est la raison qui l'a porté à en agir ainsi.

Le Canadien reproduit dans une de ses dernières feuilles le passage suivant : « quand il a fallu faire partir l'association (des établissements Canadiens des Townships à Montréal), « trois journaux français, y compris la Minerve, se sont ligues contre elle. » Le Canadien serait-il assez bon que de nous dire, si parmi ces trois journaux il place les Mélanges Religieux ? Et si tel est le cas, voudrait-il bien prouver son avancé par des extraits de notre feuille ?

UN EBOULEMENT DU CAP INEVITABLE.

Nous nous sommes rendus à midi près de la citadelle où l'on nous disait que le cap était fendu de manière à faire craindre un éboulement. En effet la fente commença à environ 200 pieds en dedans de la clôture qui divise le jardin du Fort des glaces de la citadelle, et à 40 pieds à peu près de la partie horizontale de la cime du cap. Cette crevasse commença, apparemment, à un chemin de pieds, à peut-être 40 pieds de la entre la base même de la citadelle dans un énorme quartier de rocher où l'ouverture a à peu près 2 pieds et demi de diamètre. De là elle se prolonge vers l'Anse des mers, l'espace de trois ou quatre arpents, en suivant une ligne qui dévie un peu de la parallèle du mur de la citadelle pour se courber vers le fleuve. C'est à l'extrémité visible de cette ligne que le danger paraît le plus imminent. L'ouverture, qui se trouve entre les deux quartiers de rocher dont nous avons parlé il y a un instant, s'est élargie de deux pieds depuis hier, alors qu'elle était très peu sensible. La profondeur de la crevasse est inappréciable, parce qu'elle n'est pas parfaitement perpendiculaire; mais elle est considérable, puisque des personnes qui y ont jeté des pierres les ont entendues descendre dans un espace de temps qui leur a paru long. Une maison de bois à deux étages située au pied de la citadelle, et tout le mur inférieur, jusqu'à la baction du jardin du Fort, avec une surface horizontale de roc de quatre ou cinq arpents de longueur sur 40 pieds environ à la cime dans sa plus grande largeur, vont s'abîmer d'une hauteur de près de 150 pieds sur les habitations de la rue Champlain. A midi, les familles qui occupent la maison située sur la cime du cap et les maisons de la rue Champlain, se hâtaient de déménager. Si l'accident arrive, et il est inévitable au dire de tous les hommes de l'art, les maisons qui bordent les deux côtés de la rue Champlain, dans toute la longueur de l'ouverture vont être précipitées dans le fleuve. J. de Québec.

Il serait à désirer que les autorités militaires, qui sont intéressées à donner de la solidité au rocher sur lequel est assise la citadelle, achetassent les propriétés de la partie menacée de la rue Champlain, et qu'elles fissent croquer la masse suspendue pour ensuite tailler le roc en talus, et éviter ainsi les infiltrations qui, chaque année, le dégradent sans cesse et interdiront une de nos communications les plus fréquentes et les plus nécessaires à la prospérité de notre ville.

Nous ferons remarquer que si les autorités militaires ne font pas miner le rocher ébranlé, de manière à enlever la partie qui surplombe la base, afin d'en changer par là le centre de gravité, sa chute est certaine, et que dans ce cas une forte partie de la citadelle doit prochainement la suivre.

On dit que le génie a demandé des instructions à ce sujet au commandant des forces à Montréal. Canadien.

SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE.

Il est visible que la société de tempérance prend un accroissement auquel on ne pouvait pas s'attendre naturellement. Evidemment le peuple est aujourd'hui affamé des fruits délicieux que produit cet arbre de vie, et attiré par les eaux pures qui coulent de cette fontaine vivifiante. Ce ne sont plus maintenant, comme autrefois, quelques centaines de particuliers qui s'imposent généralement le sacrifice de ne plus boire de liqueurs enivrantes; mais ce sont des paroisses entières, qui s'enrôlent solennellement et pour toujours, sous le glorieux étendard de St. Jean-Baptiste, qui n'ayant jamais goûté ni vin ni aucune autre boisson fermentée, marche à la tête des nombreux bataillons que la société engage pour exterminer du pays son ennemi le plus dangereux: l'ivrognerie. Après un succès plus ou moins étendu, qui, depuis quelques années réjouissait les cœurs de tous les vrais amis de leurs compatriotes, la société était arrivée au temps où il fallait frapper un coup décisif. La tranchée était ouverte et on ne manquait pas d'ardeur à en poursuivre les travaux; mais à mesure que l'on approchait des derniers remparts de l'ennemi, il fallait doubler d'activité et pousser l'attaque avec toute la vigueur possible. Or, il est heureux de contempler combien des amis de la grande et sainte cause ont compris leur position et comme leur zèle a su apprécier les circonstances. Par les vœux paternelles de la providence, sans doute, voilà qu'ils déploient une énergie toute nouvelle. D'une autre part, toutes les sympathies sont pour eux. Des situations les plus élevées, les citoyens leur adressent les signes de l'approbation. On se rappelle avec quelle conviction son honneur le juge Mondet déplorait naguère, dans son adresse aux Grands Jurés, le vice de l'intempérance, auteur de presque tous les crimes qui épouvantent ou font rougir les tribunaux; et avec quelle hardiesse il suggérait, comme remède, la suppression des auberges. De semblables convictions se mûrissaient dans des milliers d'âmes, et des paroles tombées de si haut, firent écho dans tout le pays et donnèrent plus de vigueur encore aux espérances et aux efforts des Apôtres de la tempérance. — Ils se sont remis à l'œuvre et les succès ont surpassé leur attente. Les paroisses de Longueuil, de Varennes, de Boucherville, de Chambly, de Ste. Marie se sont jointes en masse à la société, dans l'espace de quelques semaines seulement; et cela, avec un tel zèle que les marchands ont renoncé au gain qu'ils pouvaient attendre du commerce des boissons fortes. Nous sommes autorisés à annoncer que, sur l'invitation à eux faite par Monseigneur de Montréal, au nom du clergé, les propriétaires des vaisseaux à vapeur le Charlevoix, le St. Louis, le Vulcan, l'Oregon et le Fire Fly, ont supprimé les barres à leurs bords. Les propriétaires du Richelieu ont répondu à la Circulaire de Monseigneur qu'ils étaient disposés à « secondar de tous leurs efforts les vœux philanthropiques exprimés par Sa Grandeur, et qu'en conséquence, ils « avaient unanimement résolu, qu'après la présente saison, « il ne sera plus tenu de barre à bord du Richelieu. » La raison pour laquelle ces Messieurs n'exécutent pas de suite

Cette mesure, c'est qu'ils ont loupé cette barre pour toute la saison, et qu'ils ne pourraient la supprimer maintenant sans s'exposer à une action en dommages.

Les succès continuent. Les paroisses de St. Philippe et de St. Constant, se sont aussi carolées. A Verchères, sur une population de 1,800 communicants, 1,760 ont embrassé la tempérance. Pareil succès à St. Paul et au village d'Industrie. Dans ces deux localités, 3,500 personnes ont renoncé à l'usage de toute boisson enivrante. L'honorable B. Joliette, le Dr. Leclerc et le notaire Marchand se sont mis à la tête de ce beau mouvement. Bientôt Laprairie aura suivi ces exemples. Et les pacifiques conquérants poursuivront leurs exploits avec ténacité et intelligence, jusqu'à ce que la victoire soit complète; jusqu'à ce que l'usage si pernicieux des liqueurs spiritueuses soit prosaïque dans tout le pays. Courage et félicitations à vous, Apôtres et Associés de la tempérance. Vous allez recueillir les fruits de vos paroles et de vos exemples. Des milliers de frères vont se joindre à vous. Plus que jamais les Canadiens comprennent la désolation et tous les maux causés par la déplorable passion de l'intempérance. Ils sentent vivement que c'est l'usage immodéré des liqueurs fortes qui précipite tant d'infortunés ivrognes dans d'épouvantables malheurs, qui ruine tant de familles respectables, qui démolit tant de paroisses autrefois célèbres par leur ferveur. Grâces soient rendues à Dieu de ces convictions malheureusement trop récentes. Elles annoncent au pays une source nouvelle et féconde de prospérité. Par l'abstinence des boissons enivrantes, des sommes énormes vont être économisées. Des habitudes d'industrie et de travail vont remplacer la fainéantise et les maux avilissants, qui accompagnent l'ivrognerie. L'éducation domestique d'un grand nombre de familles se fera sous l'influence de sentiments régénérateurs: l'honneur et la morale y prédomineront. Si, avec cela, dans toutes les paroisses les sociétés de tempérance s'appliquent à améliorer le mode d'agriculture jusqu'ici trop routinièrement suivi; si elles s'éprennent de zèle pour encourager les établissements Canadiens des townships, on ne peut calculer quelles sources d'honnête aisance et de vrai bonheur vont couler pour toutes les familles.

Je me propose de revenir plusieurs fois sur le sujet inépuisable de la tempérance. En attendant, comme les faits et les exemples laissent toujours dans l'esprit les impressions les plus profondes, je vais finir aujourd'hui par quelques anecdotes que le lecteur ne trouvera pas dénuées d'intérêt. — Dernièrement, un de nos braves habitants de la campagne, fait part de ses convictions sur la matière importante qui nous occupe. Aujourd'hui, disait-il, la moitié des habitants de ma paroisse sont ruinés; et vraiment, on n'est pas surpris de cela, quand on fait attention aux usages qui ont jusqu'ici régné chez nous. — D'abord c'est la coutume que les pères se donnent assez jeunes à rente à quelques-uns de leurs enfants. Il en résulte que ceux-ci sont d'ordinaire dans la nécessité de faire vivre, en même temps, leur père et leur grand-père. Mais, ce n'est pas là le plus grand mal: ce qu'il y a de plus ruineux, c'est que toujours dans la rente est comprise une grosse provision de boissons fortes. Pour acquitter cette rente, il faut prendre à crédit chez le marchand. Un hypothèque sa terre, et en peu d'années on est forcé de la vendre à vil prix. Je parle par expérience, ajoutait-il; car j'ai eu à payer rente à mon père et à mon grand-père; et il m'a fallu acquitter tous les comptes de boisson de l'un et de l'autre, et de plus ceux de mon grand-père, qui le premier avait pris à concession la terre que je possède aujourd'hui. J'en ai été quitte pour 10,000 francs; et pour acquitter cette dette énorme, j'ai été forcé de m'embarquer dans les châtiments. J'étais jeune alors; je fus si profondément pénétré des tristes effets de l'ivrognerie, dont j'étais une des nombreuses victimes, que je pris la ferme résolution de ne prendre de ma vie aucune boisson forte. J'y ai été fidèle avec la grâce de Dieu. — Un jour l'occasion de me convaincre par moi-même que le prétexte qu'alléguent ceux qui travaillent à l'eau froide, pour boire beaucoup de rhum, était plus spécieux que vrai. Il arriva que plusieurs de nos plaçons furent entrainés par le courant dans un remous. Le conducteur offrit à tous ceux qui voudraient aller travailler à les retirer de la boisson à souhait, et neuf francs en sus des gages ordinaires. Je me présentai aussitôt, tant j'avais hâte d'avoir gagné de quoi me tirer d'affaire. Nous partons sept, vers les cinq heures du matin; il faisait un froid piquant. A dix heures, deux avait déjà lâché prise: à midi, nous n'étions plus que trois à l'œuvre; et à deux heures, j'étais seul à l'ouvrage; j'y restai jusqu'à quatre que je pus sauver le dernier plaçon. Mes compagnons avaient eu cependant de la boisson à discrétion. Mais, plus ils en prenaient, plus ils s'engourdisaient. Moi, au contraire je conservais toutes mes forces, et m'échauffant suffisamment par l'action, j'aurais pu résister jusqu'au soir. — Voilà le récit du brave cultivateur, et certes, il en résulte une bien utile morale.

Mais voici un autre trait vraiment touchant. C'est le fait d'un enfant de dix ans. Fils du père et d'une mère ivrognes, il avait comme ses malheureux parents nagé dans le rhum depuis sa plus tendre enfance. Assistant un jour à une cérémonie d'aggrégation à la tempérance, il se sent pressé du désir de suivre la foule, qui allait baiser un crucifix en signe d'engagement. Mais sa malheureuse mère le retenait par force dans son hanc, poussant l'endurcissement de son cœur jusqu'à vouloir empêcher son propre enfant de renouer à cette honteuse passion, dans la crainte, sans doute, qu'il n'y eût pour elle de la honte à ne pas marcher sur ses traces. Après bien des tentatives inutiles, l'enfant s'échappa et s'approche du père qui invitait le peuple à la tempérance pour l'amour de Jésus abreuvé de fiel sur la croix. Les yeux de toute l'assemblée se fixèrent bientôt sur l'enfant et sur la mère. On pleurnit de joie au touchant spectacle que donnait ce jeune enfant; Mais on ne pouvait comprimer sa surprise, en voyant sa malheureuse mère résister à un exemple si entraînant. Heureusement elle fut bientôt vaincue. Son fils avait parlé à son cœur un langage muet, mais éloquent. Des torrents de larmes s'échappèrent de ses yeux; de profonds soupirs firent assez comprendre qu'elle se repentait intérieurement de ne pas vouloir faire ce que faisait un enfant de dix ans. Le lendemain, elle était comme les autres aux pieds du Christ, les baisant avec amour et les couvrant de ses larmes. Heureux enfant d'avoir été si jeune l'apôtre de la tempérance! Puisqu'il eût gagné aussi son malheureux père, et faire par là le bonheur de toute sa famille! (Communiqué.)

FAITS DIVERS.

M. BRUCE.—Le lieutenant colonel Bruce, secrétaire militaire de S. E. est arrivé d'Angleterre à Montréal.

VOI.—Un nommé Caron, qui était allé à Québec par affaires, a été volé mardi de la somme de £90 qu'il avait dans sa poche, et cela dans l'hôtel où il se retirait. Avis aux voyageurs!

GROSSE ISLE.—Dans la dernière semaine, il est mort 10 émigrés à la Grosse Isle; il en restait encore 153 malades. UNE MINE D'OR.—Un de nos correspondants de St. François de la Beauce nous écrit qu'il est allé dernièrement visiter la mine d'or qui se trouve dans cette paroisse. Cette mine est, dit-il, à 25 arpents de la rivière St. François, sur le bord et dans le lit, même d'une autre rivière. Il paraît que le propriétaire de cette mine l'exploite avec assez de profit; il a déjà vendu pour £35 de petits lingots, et en montrant quelques échantillons bien purs à notre correspondant, qui s'était rendu sur l'emplacement même de la mine, où le chimiste travaillait dans le moment. Ce monsieur est très honnête, continue notre correspondant; il a bien voulu faire lui-même devant moi le lavage d'une assiette de sable ou terre de ce local, et au bout de quelques minutes j'ai vu au fond du vase pour la valeur d'environ 2 G d'or. Il a une machine pour faire le lavage d'après la méthode des Espagnols, et qui consiste à faire saisir l'or au passage par du mercure, que l'on fait ensuite évaporer.—Nous pensons que ces détails doivent intéresser nos lecteurs, qui doivent applaudir à toute entreprise qui a pour but d'exploiter les richesses de notre pays, et d'un faire une source de revenus.

ALBUM DE LA REVUE.—Nous accusons réception de la sixième livraison de l'Album de la Revue Canadienne, pour laquelle nous offrons nos remerciements à M. le rédacteur en chef. Cette livraison contient les articles suivants: "A Albion (par M. de St. Hilaire); l'histoire de Napoléon, par M. de St. Hilaire; les avis de Mad. Caillé, traduits par P. L. M.; John Neilson (Biographie); Vera (nouvelle russe) par S. Conrad; souvenirs d'un voyage aux E. U. en 1847; les femmes chinoises par le Comte de Bonaparte; le Courrier de Montréal, par Figaro. Le tout est accompagné d'une pièce de musique, intitulée "La Maritima."—On s'abonne au No. 15, Rue St. Vincent, Montréal.

INCENDIAIRE.—Nous apprenons que dans la nuit de mercredi à jeudi il a été fait une tentative d'incendier les bâtiments, dépendant de l'hospice St. Joseph. Par bonheur, quelqu'un de l'hospice étant allé au grenier de l'étable pour y prendre du bois de service, a découvert le dessin de l'incendiaire; il y a trouvé en effet plusieurs allumettes souffrées, dont deux seulement étaient brûlées. Le feu n'avait endommagé que peu d'effets, et n'avait encore brûlé qu'un morceau du plancher de la grande d'un demi-pied carré. C'est ainsi que cet établissement si utile a failli devenir la proie des flammes par l'acte coupable d'un incendiaire. C'est par une protection toute spéciale de la providence si l'hospice n'est pas brûlé.—Nous espérons que le public va enfin ouvrir les yeux sur ses propres intérêts, et adopter des moyens pour empêcher ces tentatives si fréquentes d'incendiers de se renouveler sans impunité.

ACCIDENT.—On nous informe qu'un des conducteurs des chars sur le chemin de Lachine a été renversé par terre mercredi, et qu'il est actuellement en danger.

M. BÉAUC.—On nous dit que M. Béaud vient de faire mettre sous presse son ouvrage intitulé: "Histoire des naturels de l'Amérique du Nord."

COMTE DE ST. MAURICE.—Les chauds partisans de M. Papineau dans le comté de St. Maurice, nous apprennent que M. Minerve, s'occupe actuellement à faire signer une adresse de condoléance à M. Papineau, pour lui faire croire qu'il a l'approbation de son comté!!!

BANQUET.—Il paraît qu'il sera donné mercredi un dîner public aux officiers des vaisseaux américains maintenant dans le port.

M. O'REILLY.—M. O'Reilly dit dans la Minerve d'hier soir que les amis de la paix et de la raison lui sauront gré de ne pas continuer avec l'organe de M. Papineau le périodique que ce journal a commencé. Nous applaudissons à cette réponse; elle devra servir d'utile leçon aux adversaires de M. O'Reilly.

LE TEMPS.—Jusqu'à hier nous avons eu de continues averse. Mercredi entre midi et une heure, nous avons eu un fort orage, accompagné de grêle et de violents coups de tonnerre. Depuis hier, le temps est devenu plutôt froid que chaud; aujourd'hui le temps est clair et beau.

PRIX DES MARCHÉS.—La perlesse est à 26c 9d et 27c, la potasse à 25c 9d, la fleur fine à 23c 7d, la fleur supérieure à 24c, le blé à 5c 6d et 5c 7d, les pois blancs à 3c 2d et 3c 5d, le beurre à 6d et 7d la livre. On voit par ce qui précède qu'il y a encore eu une baisse dans la fleur.

BANQUE D'ÉPARGNES.—La confiance commence à renaitre; les déposants ont cessé de courir sur la banque.

PORT DES LETTRES.—On dit qu'au premier jour d'octobre les lettres et Canada ne courront plus que 3d; c'est déjà fort bien, mais n'y aurait-il pas moyen de faire quelque chose pour la presse? Nous reviendrons bientôt sur ce sujet.

JOURNAL D'AGRICULTURE.—Nous accusons réception du Journal d'Agriculture en Anglais; à son ordinaire, il est plein de détails intéressants et instructifs.—Le Journal d'Agriculture en Français a été expédié par la ville le 1er courant, et dans les campagnes le 3 et 4.

INCENDIE.—Mardi matin, le feu s'est déclaré dans la cuisine du Collège St. Sulpice. L'incendie a été aussitôt comprimé.

CONSPIRATION.—Il paraît qu'une conspiration formidable vient d'éclater à Mexico contre les personnes favorables à la paix entre le Mexique et les États-Unis. Les chefs de la conspiration sont, dit-on, Paréde, et le Père Jarquata, le commandant des Guérillas.

M. MITCHELL.—Quelques journaux d'Halifax disent que M. Mitchell a été délivré dans son passage de Cork aux Bermudes; nous ne savons jusqu'à quel point cette nouvelle est vraie.

UN AUTRE ÉDITEUR.—Le Freeman's Journal de New-York annonce qu'il vient de changer de propriétaire et d'éditeur; le nouvel éditeur est M. James Alphonse McMaster. Nous souhaitons à notre nouveau confrère tout autant de succès que son prédécesseur, et nous espérons que ses abonnés sauront récompenser son talent et ses efforts.

MGR. HUGHES.—Mgr. Hughes vient de commencer une nouvelle série de lettres; ce sont celles en réponse à Kirvan qui n'est autre que M. Nicholas Murry, ministre protestant à Elizabethtown, New-Jersey.

ALBANY.—Le 2 du courant, la première pierre de la nouvelle cathédrale catholique d'Albany a été posée par Mgr McCloskey.

NOUVELLE-ORLÉANS.—Mgr. Blanc a consacré (le jour de la Trinité) une nouvelle église catholique à la Nouvelle-Orléans.

CHARITÉ.—Durant l'année 1847, il est mort 9 Sœurs de la Charité à Mexico; ces bonnes Sœurs viennent d'Espagne.

THIERS.—Il paraît que M. Thiers vient de se convertir à la religion catholique. Nous nous en réjouissons; car un homme de son talent et de sa réputation peut par son exemple faire beaucoup de bien.

M. SEVIER.—M. Sevier et le Gén. Butler sont arrivés à la Nouvelle-Orléans le 26, après avoir failli périr à bord du vaisseau anglais, le Dee, qui s'est perdu.

Buenos-Ayres.—Les dernières nouvelles de la Plata portent que l'escadre Espagnole a reçu ordre de se rendre à l'Uruguay avec des troupes pour Montevideo. Oreste (peut-être Oribe) a été reconnu président de la république; les troupes de deux partis se préparent à se retirer. L'escadre française s'en retourne en France.

Plusieurs articles éditoriaux et autres remis faute de place.

ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE.—M. Guillaume Tell Poussin est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près les E. U. d'Amérique.

BOA.—Il vient, dit-on, d'arriver aux E. U. un boa constricto qui a 30 pieds de long; le propriétaire ne veut pas s'en défaire à moins de \$11,000!!

D'UN JOUR PLUS RÉCENT.—Le Courrier de Montréal dit avoir reçu des nouvelles d'un jour plus récentes qui annoncent que le prince Louis Napoléon a résigné son siège à l'Assemblée nationale.

LE TYPHUS A BYTOWN.—Nous regrettons de voir par le Packet de Bytown que la fièvre Typhoïde s'est déclarée dans cette ville, de manière à nécessiter des précautions pour en arrêter les progrès. Des émigrants arrivés cette année en ont été atteints et sont maintenant dans un misérable état, en différentes parties de la ville. On parlait d'organiser un nouveau bureau de santé. Minerve.

CRIME PAR INTÉMPÉRANCE.—Une femme âgée d'environ 80 ans, et demeurant à Franklin (New-York), a été dernièrement assassinée par son mari, pour une cause assez étrange. Il paraît que les deux époux avaient l'habitude de s'enivrer de concert, et qu'ils avaient achetés récemment une cruche de whiskey dont chacun avait pris sa part. Samedi, le mari s'étant absenté quelques heures, ne trouva plus au retour sa liqueur chérie. Une querelle s'ensuivit et dans la chaleur de la dispute il frappa sa femme et la tua. Le meurtrier a 85 ans.

RÉSISTANCE A LA LOI.—Il s'est passé, ces jours derniers, un fait assez rare aux États-Unis. Un substitut du marshal s'étant présenté à bord du navire Victor, pour mettre à exécution un warrant contre le capitaine, celui-ci lui ordonna de se retirer, en le menaçant de telle sorte qu'il jugea prudent d'obtempérer à l'injonction. Le lendemain matin, l'autre officier se présenta dans le même but, et fut reçu de la même manière; il voulut alors contraindre le capitaine à le suivre, mais il fut renversé par trois fois. Les officiers de police accoururent enfin, mais une lutte générale s'engagea entre eux et l'équipage du Victor, et ce ne fut qu'après grande peine qu'ils parvinrent à emmener leur prisonnier. Celui-ci à peine aux mains de la justice, s'empressa de payer la somme qui avait motivé son arrestation; mais cette soumission venait trop tard, et il s'est vu mettre sous caution de \$2,000, au nom du marshal qu'il avait si cavalièrement traité. Courrier.

VENEZUELA.—Voici d'après une lettre particulière datée de Maracaibo, le 22 mai, quelle était la situation des affaires à cette date:

"Aujourd'hui même les habitants de Maracaibo s'occupent d'embarquer toutes leurs troupes à bord de leur flotte et des autres navires qui se trouvent sur le lac. Ils ont décidé de rendre la ville sans combat, pour la bloquer ensuite et y enfermer le président Monagas. La flotte restera maîtresse du lac, et les insurgés garderont le Fort San Carlos; leur intention est d'affamer le général Monagas et de le contraindre, soit à se retirer, soit à capituler. Le général Paez est à Bocono, mais il ne se portera sans doute en avant qu'après avoir reçu des renforts. Dans toutes les hypothèses, le général Monagas va se trouver dans une position difficile, et le moment où il croit toucher un succès pourrait bien devenir l'heure du revers. Ce ne serait pas la première fois que les Maracaibos seraient ainsi venus à bout des forces expédiées contre eux."

FAUSSAIRES.—La justice américaine vient de saisir à Bangor (Maine), un individu sur lequel on a trouvé neuf billets faux de \$50 sur la Banque de Biddeford. On suppose que cette arrestation mettra la police sur les traces de quelque nouvelle association du même genre que celle dont nous venons de parler.

Une autre capture du même genre vient d'être faite à Boston. Un individu ayant été arrêté, pour avoir voulu passer de faux billets de \$3 de l'Agawam Bank, on est remonté jusqu'à un changeur qui avait vendu seize de ces billets pour une somme de \$10. George M. Gibson, tel est le nom de ce changeur, a été arrêté, et remis aux mains de la justice, malgré ses efforts pour séduire les officiers de police. En se voyant perdu, il a donné les marques d'un profond désespoir et s'est écrit à plusieurs reprises: "Quel fou j'ai été!"

LOUIS NAPOLEON ET F. GAILLARDET.—L'émotion Napoléonienne a été de plus vives; et l'ancien propriétaire du Courrier des États-Unis en ressentit lui-même le contre-coup. Voici ce qu'écrivit M. Gaillardet, sous la date du 15 juin: "Nous venons encore de sortir d'une crise, la crise napoléonienne; mais elle est heureusement passée, grâce à l'Assemblée nationale, qui a sagement réparé l'une des plus grosses bévues de la commission exécutive. J'ai failli gagner à cet imbroglio des honneurs et des indignités que je n'avais guère mérités. En voici l'histoire. "Vous savez que j'occupe l'ancienne maison de Boileau à Autcuil. Des journaux de Paris ayant répandu le bruit que le prince Louis Bonaparte était descendu, à Autcuil, dans cette même maison, on m'a pris pour ledit prince. Un journal a dit: "Nous l'avons vu; il est pâle, porte la décoration de simple chevalier, etc." Enfin, c'était mon portrait des pieds à la tête. Pendant trois jours, j'ai été assailli de visites d'ouvriers, de vieux soldats, de polonais m'apportant des pétitions, et de mouchards me suivant à la piste. Les uns voulaient me porter en triomphe dans Paris, les autres m'empêcher, et me faire passer du Capitole à la Roche Tarpeienne, c'est-à-dire à la prison de Vincennes. Heureusement, j'ai pu mettre mon humble personnalité hors de toute confusion. Suam cuique."

BRUITS DE NÉGOCIATIONS.—Des correspondances de Bologne et d'autres ports de l'Italie annoncent que des négociations sont entamées déjà entre le gouvernement autrichien et le roi Charles-Albert. L'Autriche retirera ses troupes d'Italie, à la condition que l'Italie prendrait à sa charge une partie de la dette d'Autriche. On ajoute que c'est au Pape qu'a été délégué le pouvoir d'établir les conditions du pacte.

COINCIDENCE.—La tentative contre l'Assemblée nationale a eu lieu le 15 mai; la révolution de Vienne a eu lieu le 15 mai; l'insurrection de Naples a eu lieu le 15 mai; cette coïncidence est-elle purement fortuite?

AVOCATS.—Il se trouve à Londres 4,972 avocats. Le Montant de leurs honoraires en 1846-7 s'est élevé à £16,210,165.

Dans un salon de la rue de la ville-Évêque, on causait sur la situation de la république. M. Henry Aubertin résuma le débat par la définition suivante:

"La république ressemble, en ce moment, à une marmite en ébullition. Elle a besoin d'être écumée, et ensuite le bouillon sera bon."

Voici un petit dialogue assez curieux sur le communisme par deux ouvriers, c'est mot à mot.

—Ah ça, toi, Michel, qui connais tout, explique-moi donc une bonne fois ce que c'est que ce diable de communisme.

—Tiens, c'est tout simple. Une supposition. Tu as cinquante francs; Paul et moi n'avons rien; tu dois partager entre nous deux. Paul prend 25 francs, et moi 25 francs.

—Mais, à ce compte-là, il ne me reste plus rien!

—Justement! C'est alors que tu te fais communiste.

NAISSANCE.

A l'Acadie, le 1er. la Dame de F. A. Delisle, Ecr., a mis au monde une fille.

MARIAGE.

A Lotbinière, par le Révérend Messire Paul de Villers, François Soulard, Marchand de Québec, à Mlle. Anastasie de Villers, fille de Jean de Villers, écuier.

COLLEGE DE L'ASSOMPTION.

LES examens publics du Collège de l'Assomption auront lieu le 25 et le 26 du courant, en quatre séances, deux par jour, une le matin et l'autre l'après-dîner; et l'ouverture des classes se fera le seize de septembre au matin. Montréal le 7 juillet 1848.

DEMANDE.

ON demande immédiatement à St. Constant un Instituteur pour tenir une ÉCOLE MODÈLE, muni de certificats de moralité et de capacité; et un autre pour une ÉCOLE COMMUNE. Une place comme Chantre est aussi offerte aux dix Instituteurs. S'adresser au Curé du lieu.—qf. St. Constant, 7 juillet 1848.

INSTITUTEUR.

UN INSTITUTEUR d'expérience et qualifié pour tenir une ÉCOLE-MODÈLE désire prendre un engagement pour une ou plusieurs années à commencer au premier de juillet prochain sous les ordres de Messieurs les Curés et Commissaires d'École, soit dans le DISTRICT de MONTREAL, des TROIS-RIVIÈRES ou de QUEBEC. Dans une ÉCOLE MIXTE; sa Dame peut prendre l'instruction des filles. Il peut enseigner la vraie prononciation de la langue anglaise; la méthode dans toute son étendue d'après les meilleurs auteurs anglais, la tenue des livres de compte, l'arpentage, etc. etc. Il sera utile pour les catéchismes, les cérémonies de l'école en général. Il exerce sa profession suivant la méthode si facile de Lancaester. S'adresser soit par lettre à la poste ou autrement; à Messire CHARLAND, prêtre et curé de St. Clément de Beaufarnais.

L. P. BOIVIN,

Notre-Dame et St. Vincent

VERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local, et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul, vis-à-vis la Place Jacques-Cartier. Il attend incessamment par les prochains arrivages un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BOUTERIE, articles mode &c etc. etc. Montréal, 26 mai 1848.

A VENDRE.

LE MANUEL DE PÉLERIN DE N.-D. DE-BON-SECOURS, orné de 2 gravures en taille-douce, et d'une couverture lithographiée, à \$2 la douzaine. Chez FABRE et Cie, et chez CHAPELAIN et LAMOTHE.

ARCHITECTURE.

MHS. BAILLARGE, ARCHITECTE, au vieux Château St. Louis Haute-Ville Québec.

ÉTABLISSEMENT DES TOWNSHIPS.

COMITÉ LOCAL.—SECTION DE LA VILLE RÉSOLU, 10.—Que les Dames soient spécialement invitées par la voie des journaux à s'adjoindre à l'association des "Établissements Canadiens des Townships," et à travailler avec zèle à en augmenter les membres. 2o.—Que cette invitation soit aussi adressée aux messieurs de la ville. 3o.—Que chaque Centurion ou Décursion soit prié de transmettre au Secrétaire de leur comité local leur nom, ainsi que celui de leurs inscrits.

AVIS.

LES élections des officiers du comité central de l'ASSOCIATION des ÉTABLISSEMENTS CANADIENS des TOWNSHIPS auront lieu, au MARCHÉ BONSECOURS, VENDREDI, LE 14 juillet courant. Tous les membres de l'Association sont invités à s'y trouver pour y élire des personnes de leur choix. Par ordre J. PAPIN. Secr. Corr. A. E. C. T.

COLLÈGE DE ST. HYACINTHE.

LES Exercices littéraires du Collège de St. Hyacinthe auront lieu en quatre séances, le 18 et 19 juillet. Les séances du matin commenceront à huit heures et celles de l'après-midi à une heure et demi. L'exiguité du local ne permettant pas d'admettre le public indistinctement, on ne recevra de jeunes personnes que les frères des élèves. Les parents et les amis de l'éducation sont spécialement invités à assister à ces exercices. Pour entrer il faut avoir une carte d'admission qu'on se procurera au Collège. Les vacances ne seront données que le 20 au matin. 3 juillet.

EXTRAITS DES JOURNAUX D'EUROPE.

LES JUIFS.—Nous nous sommes bornés à annoncer hier le vote de la Chambre des Lords qui a rejeté à la majorité de 35 voix le bill d'émancipation des juifs. Ce résultat n'a surpris personne; la Chambre-Haute et ses évêques ne pouvaient se rendre à la première sommation des Israélites, après avoir si longtemps repoussé l'émancipation des catholiques. Le rejet de cette mesure a produit quelque sensation; mais les juifs ne sont pas assez nombreux en Angleterre pour que la décision de la Chambre puisse causer de l'agitation dans le pays. Les Israélites et le Parlement remettront la partie à une autre session. La faible majorité à laquelle le bill a été repoussé assure son succès à la prochaine tentative.

La discussion qui a précédé le vote de la Chambre n'a pas manqué d'intérêt. Tous les évêques anglicans ont pris la parole contre le bill, à l'exception de l'évêque de Saint-David, dont le discours a été longuement discuté par l'évêque d'Oxford. Le témoignage de divers écrivains rabbiniques a été invoqué pour prouver que les juifs ne peuvent être regardés ni comme anglais, ni comme français, mais qu'ils constituent une nationalité en dehors de toutes les autres. Bien que disséminés au milieu de toutes les nations, l'évêque d'Oxford pense qu'ils n'ont pas d'autre patrie que Jérusalem. Les rabbins peuvent très bien soutenir cette thèse, ce qui n'empêche pas que, dans la réalité, les Israélites ne soient au point de vue politique, sujets des pays qu'ils habitent, où ils exercent leur industrie, leur commerce, où ils ont fondés des établissements, où ils partagent avec tous les autres citoyens les charges de l'Etat.

ATRIE.—La manœuvre du parti monarchique n'a pas eu tout le succès qu'on s'en était promis. Arrivé à Inspruck, l'Empereur a publié un manifeste dans lequel il a déclaré que placé, par des tentatives autrichiennes, dans l'alternative de verser le sang du peuple ou de se retirer, il avait préféré ce dernier parti. Il consent du reste à maintenir les concessions accordées par lui le 15 mars à ses sujets, et à leur faire en outre toutes celles qui lui seraient demandées par les voies légales et non les armes à la main.

C'était revenir virtuellement sur les concessions du 15 mai. Cette reticence a glacé tout-à-coup l'élan des conservateurs libéraux. Après la première explosion des sentiments d'un dévouement à toute épreuve pour la dynastie impériale, les provinces de l'Autriche ont commencé à s'apercevoir qu'on a voulu exploiter ces sentiments dans un but rétrograde et anti-libéral. La dissolution de l'université de Vienne, les menaces contre la presse et les hommes du parti libéral ont ouvert les yeux à tous les amis de la liberté constitutionnelle. Aussi, annonce-t-on aujourd'hui que les plans de la camarilla ont complètement échoué. Les Vénitiens tiennent non seulement aux droits acquis le 25 avril par la charte octroyée, mais aussi à ceux promis le 15 mai, c'est-à-dire à la convocation d'une assemblée constituante. Les universités de Graz et d'Innsbruck, tout en blâmant la forme des demandes faites par la population de Vienne, sont, dit-on, complètement d'accord sur le fond. M. de Pillesdorf, que l'on regarde aujourd'hui comme un appui du parti libéral, a été chargé de la présidence du conseil, et a cédé le portefeuille de l'intérieur au comte Stadion, ancien gouverneur de Bohême. La chancellerie autrichienne de l'archiduc Régulier doit être définitivement dissoute. Le conseil de guerre antique a déjà cessé d'exister.

Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que Vienne et Inspruck sont sur le point de se disputer le titre de capitale. Tandis que d'une part le ministère déclare que la première de ces villes continue à être le siège du gouvernement, l'Empereur appelle auprès de lui tous les membres du corps diplomatique.

Suivant des lettres du 25 mai, le peuple se serait opposé de vive force à la fermeture de l'université, et, après avoir repoussé les troupes, aurait signifié l'ultimatum suivant à la cour: ou le retour de l'Empereur sous huit jours, ou la proclamation d'un autre prince à sa place.

La population catholique du Tyrol a profité de l'arrivée à Inspruck de la famille impériale pour demander à l'Empereur d'annuler les décrets qui suppriment les Jésuites et les Liguoriens. Cette suppression frappe le peuple tyrolien dans ses plus chères affections. Le collège des Jésuites à Inspruck avait été récemment fondé sur la demande des Etats provinciaux du Tyrol et à l'aide de fonds fournis par la province. On n'a pas même daigné la consulter avant de prononcer la suppression. L'indignation contre le parti qui a arraché au Gouvernement ces mesures iniques est à son comble. Le peuple tyrolien est décidé à tout braver pour la défense de la religion, et l'on peut compter que, dans cette province, l'élection populaire donnera aux catholiques d'énergiques représentants. Les empereurs d'Autriche ont longtemps opprimé l'Eglise, les révolutions qui maintenant brisent leur pouvoir briseront aussi, quoi qu'on fasse, les chaînes forgées par le Josephisme. Les catholiques ne font pas les révolutions, et proposent toujours ils sont les premiers à en souffrir: néanmoins, lorsque l'ordre et la liberté commencent à reparaitre, il se trouve que l'Eglise a plus gagné que perdue à ces catastrophes. On l'a vu en France, et nous n'en doutons pas, on le verra aussi, tôt ou tard en Allemagne.

GRÈCE.—L'insurrection tentée en Grèce par les partisans de Grivas fait des progrès dans les provinces du Nord. Des bandes nombreuses de turcs se réunissent aux insurgés. M. Musurus, ambassadeur de la Porte près le gouvernement grec, a failli être assassiné par un des secrétaires de l'ambassade, qu'il aurait surpris écrivant des dépêches infâmes contre le Sultan. Ce secrétaire est Grec d'origine. Le bruit court en Grèce que la Russie n'est pas étrangère à ces intrigues.

DANEMARCK.—COPENHAGUE, le 20 mai.—Les habitants du duché de Lauenbourg avaient manifesté leur contentement de leur souverain, le roi de Danemark. Ils avaient en conséquence souhaité, de rester neutres dans la guerre suscitée par les princes insurgés d'Allemagne. Mais la confédération germanique a été mécontente de cette manifestation. Le général Wrangel, qui commande les troupes fédérales des Allemands, vient d'écrire à l'administration de Lauenbourg que si en moins de quarante-huit heures elle n'envoie pas toutes ses troupes à Rendsbourg, son gouvernement l'y chargera de l'y contraindre. La confédération, loin de mettre ses propres membres à l'abri de l'insurrection, se charge ainsi de forcer les peuples de lever le drapeau de la révolte. Nous croyons que tout commentaire d'un pareil acte politique est inutile.

—A l'arrivée à Copenhague de plusieurs volontaires Norwégiens, un banquet fut donné dans la salle du Casino. On

porta d'abord un toast pour les rois Scandinaves comme étant en ce moment les plus populaires de l'Europe et les seuls qui jouissent de l'amour sincère de leurs peuples. On finit par un toast demandant que l'Allemagne fût délivrée de ses ennemis les plus funestes, savoir: du roi de Prusse, des princes insurgés et de la presse soudoyée et mensongère.

M. Ferdinand Lesseps, représentant de la République française à Madrid, y est arrivé le 20 courant. Il demeure pour le moment dans la rue du Prado. Nous savons, par une personne qui a eu une conversation avec cet honorable et distingué diplomate, qu'il vient ici avec les meilleures intentions. Il a déclaré à notre gouvernement qu'il n'avait accepté ce poste que parce qu'il était tout-à-fait convaincu qu'il est de l'intérêt de la République française de conserver de bonnes relations d'amitié avec l'Espagne, pays dans lequel la monarchie est une institution populaire et désirée. M. Lesseps a vécu longtemps dans ce noble et loyal pays, où il a apprécié et respecté. Il sait fort bien quelle est l'opinion unanime des Espagnols, et son arrivée à Madrid est une preuve évidente des intentions amicales du gouvernement français.

PORTUGAL.—On nous écrit de Lisbonne, le 19 mai: "L'autorité est sur ses gardes. Les avenues de la capitale de Saint-Georges sont garnies de barricades derrière lesquelles les troupes se retrancheront. Les troupes sont consignées la nuit. L'armée sera fidèle au gouvernement. —On dit que Costa Cabral, toujours en faveur de sa souveraineté, doit être appelé au ministère de l'intérieur et qu'un marquisat sera créé pour lui. On croit que la Reine demandera à sir Hamilton Seymour que le *Trafalgar*, de 120 canons, qui vient d'arriver dans le Tage, reste à Lisbonne jusqu'à ce que l'on sache à quoi s'en tenir sur ces menaces de tempête politique. —Le nouveau ministre français, M. Nevier, ex-rédacteur du *National*, est arrivé il y a trois jours."

AUTRICHE.—Vienne a été le théâtre d'un nouveau mouvement populaire dans la journée du 23 mai. Dans la matinée de ce jour, le ministre donna à la légion académique l'ordre de se dissoudre et de poser immédiatement les armes. Ce fut le signal de l'explosion de la révolte. De tous côtés, dans toutes les rues, on vit s'élever des barricades sous la main des ouvriers et des étudiants. Une collision eut lieu entre le peuple et les soldats. Le peuple prit d'assaut le Rothenthurmthor (porte de la Tour Rouge), et en chassa les soldats. Un ouvrier fut tué. Les soldats se retirèrent sur le glacis, et occupèrent tous les bastions.

Cet état de choses dura jusqu'au soir, il n'y eut pas de nouvelles hostilités. Le peuple a posé les conditions suivantes: 1° maintien de la légion académique; 2° éloignement de tous les soldats jusqu'à quatre lieues de Vienne; 3° retour de l'empereur à Vienne dans huit jours, ou à sa place envoi d'un prince impérial. Les comtes Hoyos, Colloredo, Mansfeld et Montecuculi se présentent comme otages. Les deux premiers sont au pouvoir du peuple, le troisième fuit de palais en palais pour ne pas être pris.

Au départ du convoi, à sept heures du soir, il y avait dans chaque rue de Vienne de trois à quatre barricades; les trois plus élevées (à peu près de la hauteur de deux étages) se trouvaient sur la place Saint-Etienne, près de la Bourg (château impérial) et près du Lothenthalgithor.

A la suite de cette nouvelle insurrection, qui a duré jusqu'au 27 au matin, le ministère a retiré l'ordre de dissolution de la légion académique; il a fait en outre toutes les concessions qui lui étaient demandées.

CARTE A PAYER.—Parlons un peu par chiffre, c'est un raisonnement brutal qui a sa valeur: Les 900 représentants coûtent 22,500 fr., par jour, à raison de 25 fr. par tête. Il est vrai qu'ils font une constitution; du moins, ils ont mission de la faire. A l'heure qu'il est, les représentants ont absorbé, depuis 25 jours, pour les besoins de la représentation, la bagatelle de 562,500 fr. Je ne serais pas fâché de savoir combien de temps durera la représentation. Après tout, si la France se trouve, après la session de la constituante, forcement constituée, je dis que la carte à payer ne saurait être chère.

LE DUC DE BORDEAUX.—Des rapports de police adressés au gouvernement lui ont fait connaître la présence à Paris de M. le duc de Bordeaux. Il y a quatre ou cinq jours que ce prince est venu présider une réunion d'amis qui lui sont restés fidèles, réunion dans laquelle on a discuté les bases de la constitution que l'on pourrait donner à la France, si les événements y ramenaient un jour la branche aînée, et avec elle le principe de la légitimité monarchique. Le gouvernement aurait pu s'emparer de M. le duc de Bordeaux, puisqu'il était in-trait de sa présence dans la capitale; il n'en a rien fait. Du reste, le prétendant, dans la réunion qu'il a présidée, a émis des idées tellement rétrogrades, des principes tellement en opposition avec l'esprit de notre siècle, que ses partisans les plus dévoués ont eux-mêmes été obligés de reconnaître qu'il n'y avait aucun espoir à fonder sur un homme auquel l'intelligence politique faisait faute d'une manière aussi complète.

FRANCKFORT.—L'assemblée nationale allemande a adopté, le 31 mai, sur la proposition unanime de la commission de constitution, la déclaration suivante: "L'assemblée reconnaît dans toute son étendue le droit qu'ont les peuples non allemands vivant sur le sol de l'Allemagne de suivre leur développement national, et d'employer leur langue en ce qui concerne le culte, l'instruction publique, la littérature, l'administration et la justice; et il est bien entendu qu'ils participeront aux droits que la constitution générale de l'Allemagne garantira à la nation. L'Allemagne reconnaît unie et libre, et assez puissante et assez grande pour pouvoir accéder sans jalousie, aux peuples parlant une autre langue qui se sont développés dans son sein, ce que la nature et l'histoire leur attribuent. Et jamais le Slave, le Sleswicois du nord parlant le danois, ni l'habitant de l'Allemagne méridionale parlant l'italien, ni qui que ce soit parlant une autre langue, n'aura à se plaindre qu'on l'ait empêché d'user de ses droits, ou que l'Allemagne ait refusé de lui rendre fraternellement la main."

AUTRICHE.—Vienne, 27 mai.—La Gazette d'Innsbourg annonce qu'un comité du sénat permanent, composé de bourgeois, de gardes nationaux et d'étudiants investis d'un pouvoir dictatorial, est placé au-dessus du ministère; il tient ses séances à l'Hôtel-de-Ville.

ALLEMAGNE.—A peine l'Assemblée nationale est-elle réunie à Francfort, que déjà il se forme dans son sein un Sonderbund allemand composé de la Bavière et du Hanovre. La Bavière prend son opposition au sérieux. Elle ne veut pas de l'unité allemande avec un empereur ni avec un directeur.

Elle veut un comité exécutif composé du roi de Prusse, de l'empereur d'Autriche et du roi de Bavière, avec deux chambres: l'une, chambre des pairs, l'autre, l'assemblée nationale. Elle dénie à l'assemblée le droit de s'immiscer dans les affaires intérieures des Etats confédérés. Le Hanovre ne va pas si loin, mais il proteste contre la centralisation de l'Assemblée, et ne voudrait pas qu'avec un empereur elle fût plus démocratique que les Etats-Unis d'Amérique.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE J. B. ROLLAND, 24, RUE ST VINCENT, MONTREAL

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRES-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., etc., à des prix aussi bas qu'il se peut. Voir ses prix avant d'acheter ailleurs. J. BTE. ROLLAND. Montréal, 5 novembre 1847.

Librairie ECCLESIASTIQUE

Le soussigné ont l'honneur d'annoncer au public et à ses amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé ils ont ouvert une Librairie sous le nom de LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE. Ils ont constamment en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Ecoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortent de leur échoppe. Enfin ils feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroneront. CHAPELLEAU ET LAMOTHE.

AVIS

DANS la vue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER DE MAI prochain, l'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE CHELINS et DEMI par année, payables tous les six mois et d'avance. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE chelins courant, payables par semestre. Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien. Nous prions toutes les personnes, amis de notre journal, de vouloir faire connaître le présent avertissement dans leurs localités respectives; et les journaux qui échangent avec nous, nous conféreront, en le reproduisant, un service que nous leur remercions de l'occasion. On s'abonne chez MM. les Curés, A Québec, au bureau du Journal, No. 22, Rue Lamontagne, et chez MM. J. & O. Crémazie, Libraires, No. 12, Rue la Fabrique, Haute-Ville. A Montréal, chez E. R. Fabre, écrivain, No. 3, Rue St. Vincent. STANISLAS DRAPEAU, PROPRIETAIRE. Québec, 17 mars, 1848.

ORNEMENTS D'EGLISE

VIS-A-VIS LE SEMINAIRE DE MONTREAL CHEZ MM. CHAPELLEAU & LAMOTHE AGENTS DE J. C. ROBILLARD DE NEW-YORK.

En annonçant à MM. les Curés qu'il a transporté son fonds d'Ornements d'Eglise à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciements bien respectueux aux Dames de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Etablissement.

En annonçant à MM. les Curés qu'il a transporté son fonds d'Ornements d'Eglise à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciements bien respectueux aux Dames de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Etablissement.

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL. L'acheteur rencontrera toute la variété qui lui est due dans les prix de ces objets, où les progrès de la Dorure et de l'Argenture, surtout les Imitations mettent en défi les plus habiles connaisseurs. Chaque article sera GARANTI et à couvert de toute fausse représentation de qualité. Enfin, la marchandise sera TOUJOURS FRAICHE et TOUJOURS A BON MARCHÉ. L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de CHASUBLES TOUT FAITES.

EN DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs. DAMAS Blanc, Gramois, etc. etc. brochés tout en or. " " (couleurs assorties) " en or et couleurs. GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALMATIQUES EN drap d'or (imitation) à dessins très-riches et saillants. " Damas brochés en or et couleurs. " (assortis de couleurs) brochures riches, noires et de bas prix. GARNITURES COMPLETES N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et ces Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ETOFFES ORNEMENTS. Drap d'or à brochures très-riches en or, argent et couleurs (de sens nouveaux). Moire d'or à reflets riches et brillants. Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs. Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suite de très-près et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des Fabriques de Paris et de Lyon. ARGENTERIE D'EGLISE. Le Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet d'Ostensoirs Ciboures Burettes etc.

N. B. Le Soussigné ne fait pas colporter d'Ornements d'Eglise dans les campagnes. MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importation exprès (et par leur propre compte), jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article. On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications nécessaires à éviter le moindre erreur, et les adresser à J. C. ROBILLARD, No. 84, Cedar St. New-York.

P. GENDRON, IMPRIMEUR

No. 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés. On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telles que: LIVRES, CATALOGUES, CARTES D'ADRESSE, CHÈQUES, TRAITES, CONNAINEMENTS, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC. PAMPHLETS, BILLETTS D'ENTERREMENT, CIRCULAIRES, POLICES D'ASSURANCE, CARTES DE VISITES, ANNONCES DE DILIGENCES, ETC. Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis six mois seulement. PRIX TRES-REDUIT.

LE VERTABLE PORTRAIT DE S. S. PIERRE IX.

PEINT D'APRES NATURE, EN 1847, ET GRAVÉ SUR GRAND PAPIER DE CHINE de 25 pouces de haut sur 22 pouces de large!! CETTE MAGNIFIQUE GRAVURE, copie fidèle d'un des plus beaux chef-d'œuvres de l'Ecole Italienne, est mise en vente chez les Soussignés. L'intérêt toujours croissant qui entoure aujourd'hui le GRAND APOTRE DE L'EGLISE ET DE LA LIBERTÉ S. S. PIERRE IX ne peut qu'inspirer le plus vif désir de posséder le portrait d'un si EXCELLENT PONTIFE. Les grandes dimensions et le mérite artistique de cette gravure, lui mériteront sans aucun doute, la première place dans les salons de nos concitoyens. CHAPELLEAU & LAMOTHE. RUE NOTRE-DAME, VIS-A-VIS LE SEMINAIRE. Montréal, 19 novembre 1847.

MANUEL DE TEMPERANCE.

PAR LE R. P. CHINIQUEY. RELIÉ A L'USAGE DES ÉCOLES. Se vend chez MM. FABRE & CIE. " MM. CHAPELLEAU & LAMOTHE. " A L'ÉVÊCHE.

A VENDRE

LE SOUSSIGNÉ offre en vente, à des CONDITIONS TRES MODÉRÉES, les deux emplacements et la terre ci-après désignés, savoir: 1° Un emplacement situé dans le village d'Industrie, paroisse de St. Charles Borromée, de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, dans le centre du village et dans un lieu très rapproché de l'Eglise, bâti de Maison, Boulangerie, Laiterie, Grange, Hangar, Ecurie et autres Bâtimens; L'acolle dite maison est des plus propres pour tenir un Hôtel ou Maison de Pension; et a occupé comme telle depuis quelques temps et étant à peu près dans la meilleure situation pour ce genre de commerce. 2° Un emplacement situé au même lieu de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, sur la rue St. Pierre aussi dans un lieu très rapproché de l'Eglise, avec les bûches des constructions, consistant en Maison, Ecurie et autres Bâtimens. 3° Une terre située au même lieu de la contenance d'un arpent et trois perches de front, sur la profondeur qu'il y a à prendre de la rivière de l'Assomption à la ligne seigneuriale, aussi bâtie de Maison Etable et autres Bâtimens. Pour les conditions et plus amples informations, s'adresser à ANDRÉ ROMÉLÉ CHEVEREY, Avocat, No. 18 rue St. Vincent, ou au Soussigné, au Village d'Industrie. ETIENNE PARTENAI. Montréal, 21 février 1848.—qi.

AVIS DES POSTES.

A dater de jeudi le 4 courant, et jusqu'à avis contraire, la Malle Anglaise qui doit rencontrer les steamers de Boston ou de New-York à Halifax est fermée au Bureau de Poste de Montréal à TROIS heures, P. M. les MERCREDIS et les JEUDIS alternativement, c'est-à-dire Mercredi pour les steamers qui partent de Boston et jeudi pour ceux qui partent de New-York.—Les journaux doivent être livrés avant 1 heure, P. M. ces jours-là. Montréal, 12 mai 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de ports, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal. PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère. insertion, 20 2 6
Chaque insertion subséquente, 0 0 2
Dix lignes et au-dessous, 1ère. insertion, 0 3 4
Chaque insertion subséquente, 0 0 1 1/2
Au-dessus de dix lignes, [1ère. insertion] chaque ligne, 0 0 4
Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1
Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré. AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, MM. FABRE & CIE., Librair Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. Vte Ste. Anne, M. F. PLOTE, Ptre. Direct. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. JOS. RIVET & JOS. CHAPELLEAU, PROPRIETAIRES ET IMPRIMEURS.